Réf. Farde e-Assemblées : 2566016

N° OJ : **5**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Culture.- Subside spécifique.- Etablissement public Régie Communale Autonome Bourse-Beurs.- Montant : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'Etablissement public Régie Communale Autonome Bourse-Beurs;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/43501 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 15.000,00 EUR à l'attention de l'Etablissement public Régie Communale Autonome Bourse-Beurs pour le développement du projet d'exposition sur l'artiste Arno.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/43501 du budget ordinaire 2023.

Annexes :